



14749

## **SOCIÉTÉ ÉLECTRIQUE DU CHÂTELARD S.A.**

Service intercommunal de Vallorbe, Ballaigues et Vaulion à Vallorbe

Mesdames et Messieurs les actionnaires sont convoqués en

### **ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE**

le mardi 8 juin 2010, à 8 h, à Orbe, VOEnergies, rue de la Poste 2.

Feuille de présence ouverte dès 7 h 45.

Ordre du jour:

**1. Comptes annuels de l'exercice 2009 avec communication du rapport de gestion et du rapport de révision.**

*Proposition du conseil d'administration: approbation.*

**2. Emploi du solde à disposition de Fr. 451'093.16, résultant du bilan**

*Proposition du conseil d'administration: le solde au bilan est affecté de la manière suivante:*

- distribution d'un dividende brut de 4%, soit Fr. 10.00 par action, total	Fr. 40'000.00
- attribution à la réserve générale	Fr. 10'000.00
- report à compte nouveau	Fr. 401'093.16
Solde au bilan	<u>Fr. 451'093.16</u>

**3. Décharge aux membres du conseil d'administration**

*Proposition du conseil d'administration: l'assemblée générale donne décharge aux membres du conseil d'administration pour leur activité pendant l'exercice écoulé.*

**4. Modification de l'article 1 des statuts**

*Le conseil d'administration propose: la raison sociale est désormais Société Electrique du Châtelard S.A.*

**5. Elections**

**5.1 Conseil d'administration**

*Le conseil d'administration propose de réélire MM. Claude Recordon, Philippe Mamie, Rémy Freimüller, Daniel Malherbe, Jacques-André Mayor et Bernard Randin comme membres du conseil d'administration pour une nouvelle période statutaire de 3 ans.*

**5.2 Organe de révision**

*Le conseil d'administration propose d'élire la société anonyme BfB Fidam révision S.A. en qualité d'organe de révision pour une période statutaire de 1 an.*

**6. Divers**

Le rapport de gestion et le rapport de révision sont mis à la disposition des actionnaires au siège de la société. Tout actionnaire inscrit au registre des actions reçoit, sous pli ordinaire, une convocation personnelle et une carte d'admission à l'assemblée avec procuration.

Seuls les détenteurs d'actions nominatives inscrits au Registre des actions avec droit de vote le 19 mai 2010, peuvent exercer le droit de vote afférent à ces titres.

Vallorbe, le 19 mai 2010

Le conseil d'administration